

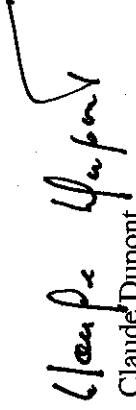
Québec, le 1^{er} novembre 2011

Madame Anik Montminy
Directrice de cabinet
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Madame la Directrice de cabinet,

À la suite du dépôt de la pétition présentée par le député de Robert-Baldwin, monsieur Pierre Marsan, je vous fais parvenir la réponse du ministre des Transports, monsieur Pierre Moreau.

Veillez agréer, Madame la Directrice de cabinet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Claude Dupont
Directeur de cabinet

Québec, le 1^{er} novembre 2011

**OBJET : Pétition déposée à l'Assemblée nationale le 21 septembre 2011
demandant des mesures d'atténuation pour la pollution engendrée
par l'autoroute Décarie à Montréal**

Madame, Monsieur,

J'ai pris connaissance de la pétition que vous avez déposée le 21 septembre dernier à l'Assemblée nationale, en vertu de laquelle est demandé que des mesures d'atténuation soient mises en place afin de réduire la pollution engendrée par la circulation sur l'autoroute Décarie, entre la rue Sherbrooke et l'avenue Monkland à Montréal.

Depuis plusieurs années, des discussions ont lieu entre l'arrondissement et le Ministère afin de déterminer des mesures d'atténuation à mettre en place en bordure de l'autoroute Décarie, principalement pour le secteur situé entre l'avenue Monkland et la rue St-Jacques. L'arrondissement a réactivé ce dossier en 2005, toutefois, cette dernière n'a pas souhaité réaliser les mesures d'atténuation proposées par le Ministère en 2006.

Le ministère des Transports du Québec précise dans sa politique sur le bruit routier, son approche corrective afin de réduire les effets causés par la pollution sonore de même que les modalités financières de réalisation de tels projets. Dans le présent dossier, le Ministère a réalisé une étude sonore afin de déterminer l'étendue de la pollution et les mesures d'atténuation à mettre en place. Les résultats des relevés démontrent que les niveaux sonores moyens atteignent ou dépassent 65 décibels sur 24 heures, soit le seuil d'intervention du Ministère. L'étude a été transmise à l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce en 2006 et nous sommes maintenant en attente de la confirmation de l'engagement financier de ce dernier afin de poursuivre les démarches.

En conformité avec sa politique sur le bruit routier, le Ministère demeure disposé à contribuer à la réalisation de ce projet dans une proportion de 50 % des coûts, dans la mesure où la municipalité s'engage également à contribuer financièrement dans la même proportion.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le ministre,



PIERRE MOREAU